



**COMMUNAUTE DE COMMUNES Les Coteaux Bordelais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2014-51**

**Objet : Délibération portant acquisition à l'euro symbolique d'un terrain du domaine privé de la commune de Bonnetan – modification de surface**

Conseillers en exercice	30		Pour	30
Conseillers présents	24		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	6			
Suffrages exprimés	30			
Date de convocation	15/X/2014	L'an 2014, le 21 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Date d'affichage	15/X/2014			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf		Evelyne LAVIE
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Francis MASSE
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac		Axelle BALGUERIE
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20141027-2014-51-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2014  
Date de réception préfecture : 27/10/2014

Le Président,  
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le

27 OCT. 2014

**N° 2014-51****Objet : Modification de la délibération portant acquisition à l'euro symbolique d'un terrain du domaine privé de la commune de Bonnetan permettant la construction d'une salle communautaire multi-activités – Modification de surface.**

Vu les articles L.1311-9 à L1311-12 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.1211-1, L.2241.1 et L.4111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Vu la délibération n° 2013-27 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2013 portant autorisation donnée au Président de déposer un permis de construire pour la salle communautaire multi-activités du bourg de Bonnetan

Vu l'arrêté du Maire de Bonnetan en date du 11 juin 2014 accordant ledit permis de construire

Vu la délibération n°15-2013 du conseil municipal de Bonnetan en date du 25 mars 2013 portant désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée C 97 dont est extrait le terrain à céder

Vu la délibération du conseil municipal de Bonnetan en date du 24 juin 2014 pour cession d'un terrain de 55m<sup>2</sup> extrait de la parcelle cadastrée C97

Vu le document d'arpentage

Vu la délibération du conseil municipal de Bonnetan en date du 3 septembre 2014 portant modification de la surface du terrain cédé

Rapport de synthèse :

Le conseil municipal de la commune de Bonnetan et le conseil communautaire de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" se sont prononcés pour la cession à l'euro symbolique d'une parcelle de terrains de la commune à la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

La surface du terrain a été initialement estimée à 55m<sup>2</sup>. Or, le document d'arpentage final dressé par le géomètre fait état d'un terrain de 68m<sup>2</sup> puisque les limites cadastrales du terrain s'étendent jusqu'à la chaussée.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre compte de la modification de la surface et donc de se porter acquéreur de la parcelle C97 d'une superficie de 68m<sup>2</sup>

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De se porter acquéreur d'un terrain relevant du domaine privé de la commune de Bonnetan, extrait de la parcelle cadastrée C97 d'une superficie de 68m<sup>2</sup> au prix de l'euro symbolique
2. De confier à Maître HAU-PALE à Bordeaux la charge de réaliser l'ensemble des actes nécessaires
3. D'autoriser le Président à signer des actes et à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 21/X/2014

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE